



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° 53_CC_2020_CCDS

PORTANT ELECTION DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

Séance du 4 novembre 2020

Date de convocation : 28 octobre 2020

L'an deux mil vingt et le quatre novembre à dix heures, le Conseil Communautaire convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sur le parvis du Pôle culturel de la ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur André Roland BERTHIER, doyen.

Conseillers communautaires présents :

André Roland BERTHIER, Rodolphe HORTH, Martine PAPAIX, Patrick COSSET, Gaëtan STANISLAS, Michelle ORIZONO HORTH, Céline REGIS, Fidélia BOCAGE, Frédéric LLADERES, Annick ANDRE, Véronique JACARIA, Denis BURLLOT, Eliette BEAUFORT, Candida MARTINEZ, Françoise BRUNO FREDOC, Diana JAMES, Yves VANG, Jean-Raymond HORTH, Pierre MIRABEL, Michel-Ange JEREMIE, Céline ZULEMARO, Jean-Robert CHOCHO, Rosange CARENE, Davy RIMANE, Loriane DECHESNE, Sylvio BOCAGE, Alain YANG, Pierre Richard AUGUSTIN, Joanna HORTH, Célia TARQUIN, Lauric SOPHIE, Valéria COELHO MACIEL,

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Francine GANE

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Véronique JACARIA**

Membres du Conseil Communautaire formant la majorité des membres en exercice

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.5211-2 ; L.5211-6 ; L5211-6-1 ; L5211-9 ;

Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°287FOR19 du 31 octobre 2019 constatant le nombre total de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur représentant par commune membre ;

Vu le procès-verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération ;

Vu les résultats du scrutin ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} DE PROCLAMER Monsieur François RINGUET, Président de la communauté de communes des savanes et le déclare installé pour une durée de 6 ans.

ARTICLE 2 : D'AUTORISER le Président à **SIGNER** toutes les pièces relatives à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

VOTE :

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Nombre de conseillers présents : 33

Nombre de procurations : 00

Nombre de votants : 33

Pour : 29

Contre : 01

Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 4 novembre 2020

Pour extrait et certifié conforme

Le Président,

François RINGUET



Yalémi TIOUKA

De: Tatiana FALGAYRETTE
Envoyé: vendredi 6 novembre 2020 12:02
À: Secrétariat DGS
Objet: TR: ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte
Pièces jointes: EACT--PREF973-200027548-20201106-13517.xml; 973-200027548-20201104-53_CC_2020_CCDS-DE-1-2_13634.xml

De : actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr <actes-dgcl-noreply@interieur.gouv.fr>

Envoyé : vendredi 6 novembre 2020 11:40

À : tedetis109@e-legalite.com; elegalite@gmail.com; Tatiana FALGAYRETTE <Tatiana.FALGAYRETTE@ccds-guyane.fr>

Objet : ACTES : Accusé de réception de la transmission d'un acte



Accusé de réception

Acte reçu par: Préfecture de la Guyane

Nature transaction: AR de transmission d'acte

Date d'émission de l'accusé de réception: 2020-11-06(GMT+1)

Nombre de pièces jointes: 1

Nom émetteur: COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SAVANES

N° de SIREN: 200027548

Numéro Acte de la collectivité locale: 53_CC_2020_CCDS

Objet acte: ELECTION DU PRESIDENT DE LA CCDS

Nature de l'acte: Délibérations

Matière: 5.1.1-Maire, adjoints, président et vices-présidents

Identifiant Acte: 973-200027548-20201104-53_CC_2020_CCDS-DE